

2.75 à 3.75; en Allemagne de l'Ouest, de 4.75; au Japon, de 1.50 et ainsi de suite. Nous nous trouvions tout en haut de la liste. Ce qui revient à dire que quiconque prête de l'argent ici au Canada réalise un bénéfice beaucoup plus considérable que s'il en prêtait aux États-Unis ou ailleurs, car les taux d'intérêt réels y sont beaucoup plus élevés.

Cela me tracassait à l'époque. J'ai approfondi la question et M. Bouey a dit qu'il fallait s'attendre à une recrudescence de l'inflation à cause de l'augmentation du prix du pétrole. A ce moment, on avait laissé entendre qu'il y aurait une taxe de 18c. Cela me préoccupait, mais j'étais passablement satisfait lorsque le gouvernement décida de laisser flotter le taux d'intérêt parce que je trouvais alors que nous pourrions vérifier si, comme on le prétendait, il fallait que le taux d'intérêt augmente à ce point, malgré nos taux d'intérêt réels élevés. Ils ont légèrement augmenté, cela va de soi.

Je commence à me demander ce qui s'est passé. J'ai été passablement surpris et je dois admettre que j'aurais dû y penser plus tôt, lorsque je me suis intéressé à la masse monétaire du Canada. J'ai commencé à comprendre que la masse monétaire réelle, c'est-à-dire la masse nominale à laquelle on applique le facteur de déflation des 12 derniers mois, était de l'ordre de moins 2.6 p. 100. Elle est tombée à environ 2.6 p. 100. Autrement dit, on constate à l'analyse que la masse monétaire moyenne M1—qui est la masse acceptée par le gouvernement, et nous n'avons pas le temps de nous demander s'il a raison ou non—, a augmenté de 6.8 p. 100 l'année dernière mais que l'indice des prix à la consommation a progressé de 9.4 p. 100. Il y a donc à ce titre une perte dans la masse monétaire effective de 2.6 p. 100. J'ai demandé au vice-premier ministre et ministre des Finances d'examiner de près encore une fois ce qui arrive à la masse monétaire M1 ainsi qu'au taux d'intérêt effectif, et de voir s'il ne serait pas avantageux dans la conjoncture présente d'augmenter la masse monétaire de ce qu'il faudrait au moins pour . . .

● (1740)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole.

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à féliciter le député de Rimouski (M^{me} Côté) et le député de Sudbury (M. Frith) qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône, pour la qualité de leur premier discours à la Chambre. Nous ne sommes pas toujours d'accord avec les nouveaux-venus, mais ceux-ci avaient des choses à dire et ils s'en sont remarquablement bien tirés.

J'ai l'intention de parler tantôt de la Défense nationale, mais vu l'heure avancée—une sonnerie de 15 minutes doit débiter je pense à 17 h 45—, je me contenterai de quelques propos préliminaires, pour demander à continuer demain.

Le temps est peut-être bien choisi pour dire que le marché de fourniture du nouvel avion de chasse a enfin été signé aujourd'hui. J'ai été assez déçu de constater que le nouveau

gouvernement n'a voulu annoncer ni le choix de l'appareil ni la signature du marché par une déclaration à l'appel des motions, qui aurait permis à l'Opposition d'interroger les ministres, ce à quoi ils ne semblent pas vouloir se prêter. Enfin, la chose a été signée aujourd'hui. Je pense que le choix est le bon. C'est celui que nous avons retenu. J'estime que le F-18A est supérieur à l'autre, et qu'il répond mieux aux besoins des Forces armées canadiennes.

Une voix: Oh, oh!

M. McKinnon: Je crois avoir entendu une interjection dans le camp du NPD. Leur critique de la défense m'a fort amusé quand il a recommandé de confier le choix entre les deux chasseurs à un comité permanent. J'ose espérer qu'il songeait au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. La position du député de New Westminster-Coquitlam (M^{lle} Jewett) est notoire en ce qui concerne les questions militaires, et s'oppose en tous points à celle du chef de son parti. Le NPD aurait peut-être dû profiter de cette belle occasion pour sonder ses députés et chercher à savoir s'ils étaient en faveur de l'achat d'un avion ou contre cette idée, comme l'a proposé l'automne dernier le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Les réunions du comité désigné pour choisir entre les deux avions, auraient été fort étranges. Le fait de demander au Nouveau parti démocratique, particulièrement à ces deux députés, de choisir entre les deux chasseurs, équivaut un peu à demander à Truman Capote de juger le concours de Miss Amérique.

Mlle Jewett: Nous ne voulions ni l'un ni l'autre de ces avions.

M. McKinnon: Profitant du fait que nous abordons aussi souvent la question du référendum dans le débat sur l'Adresse, je voudrais signaler que le spectacle malséant des députés provinciaux du Québec et de l'Ontario se querellant pour savoir laquelle des deux provinces obtiendra 50 p. 100 des recettes de ce contrat et l'autre 40 p. 100, étonne pour le moins les députés de tous les coins du pays. Les habitants des quatre provinces de l'Ouest, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon ou encore des Maritimes ne se réjouissent pas particulièrement du fait qu'ils devront se contenter de 10 p. 100 comme étant leur part normale. Je suis content que ce projet soit tombé à l'eau.

Des voix: Bravo!

M. McKinnon: Madame le Président, j'espère que vous ne verrez pas d'inconvénient à ce que je déclare qu'il est 5 h 45.

[Français]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Comme il est 5 h 45 de l'après-midi, il est de mon devoir, en conformité des dispositions du paragraphe (3) de l'article 38 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer du sous-amendement dont la Chambre est maintenant saisie.